

LIVRET D'ACCUEIL

LIT HALTE SOINS SANTÉ

Il vous sera remis à votre arrivée :

- Un livret d'accueil
- Un contrat de séjour
- Un état des lieux d'entrée

QUI SOMMES NOUS?

L'ASSOCIATION TREMPLIN 17

En 1981, les fondateurs de l'association Tremplin 17 ont créé un village pour vivre avec des personnes toxicomanes sevrées afin de les aider à reprendre pied dans la société.

Aujourd'hui, fort de l'engagement initial et de son expérience, Tremplin 17 intervient sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime avec ses deux pôles d'action : le pôle social et le pôle addictologie. Ces pôles travaillent de façon complémentaire dans les domaines de la précarité et de l'addiction. Cela permet de mieux prendre en compte les difficultés des personnes et de leur proposer un accompagnement personnalisé et global.

Le respect des personnes et des différences, la bientraitance sont les valeurs fondatrices de la démarche humaniste de l'association.

❖ L'ESPRIT DANS LEQUEL NOUS TRAVAILLONS

Les professionnels travaillent dans le cadre légal du secret professionnel et dans le non-jugement. Vous êtes donc accueilli en L.H.S.S. avec un esprit d'ouverture, de bienveillance et de respect.

Vous êtes responsable de votre devenir et restez libre de vos choix.

Par ailleurs, les Lits Halte Soins Santé attachent une importance particulière au travail de réseau et agit en collaboration avec les partenaires locaux (service social départemental, Centre Communal d'Action Sociale...).

L.H.S.S.

LES MISSIONS DES LHSS

Accueillir:

- Toute personne ne disposant pas de domicile ou vivant dans un habitat précaire et dont la pathologie ou l'état de santé général nécessite une mise à l'abri pour recevoir des soins autres qu'exclusivement hospitaliers.
- Toute personne souffrant d'un état d'épuisement, de fatigue, ayant débuté une démarche préventive, de diagnostic ou de soins avec des rendez-vous échelonnés.

Prestations liées à l'hébergement :

- Une salle à manger collective
- Une chambre simple dotée d'une salle d'eau et de mobilier

Prestations hôtelières:

- Un petit déjeuner et deux repas quotidiens sont fournis
- Une buanderie avec machine à laver et sèche-linge pour votre linge personnel
- Un nécessaire de literie vous sera fourni.

Prestations d'accompagnement social :

- Vous bénéficierez d'un accompagnement spécifique avec votre référent
- Des actions individuelles et collectives vous seront proposées dans divers domaines.

Prestations d'accompagnement médical :

- Vous bénéficiez d'un accompagnement sanitaire adapté à votre santé.
- L'orientation vers les consultations spécialisées est à l'initiative du médecin de la structure
- Les soins, les traitements et les examens complémentaires sont préparés et organisés par l'infirmière des LHSS.

❖ L'ADMISSION

Vous avez sollicité une entrée en L.H.S.S. par le biais d'un dossier d'admission réalisé par un médecin et un travailleur social.

Après avis du médecin coordinateur, vous avez été reçu en entretien de préadmission par un travailleur social et une infirmière afin de vous présenter la structure et que vous puissiez exposer les raisons de votre demande.

Suite à cela, votre admission a été prononcé par la cheffe de service de la structure.

Vous intégrez donc le service de Lit Halte Soins Santé de l'association Tremplin 17.

❖ L'EQUIPE

L'équipe est composée d'une cheffe de service, d'un médecin et d'une équipe médico-sociale (infirmier, Accompagnant Educatif et Social, travailleurs sociaux)

Chaque semaine, l'ensemble de l'équipe des L.H.S.S. se réunit pour faire le point sur votre accompagnement dans un but de cohérence du suivi.

❖ LE DROIT DES PERSONNES ACCUEILLIES

La structure L.H.S.S. ne fait pas de domiciliation administrative pour les personnes accueillies. Vous devez donc avoir fait les démarches avant votre entrée au sein de la structure, soit en ayant conservé votre ancienne domiciliation soit en ayant demandé une domiciliation auprès du CCAS de Saintes.

Vie Pratique

Les L.H.S.S. sont ouverts 24h/24h et 7j/7j. Cependant, vous pouvez joindre l'équipe éducative pour tous renseignements :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- Le week-end de 11h30 à 18h00

Au 05.46.92.30.92

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, vous pouvez utiliser le numéro d'astreinte qui est le : **06.70.74.65.95**

